



**BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C »**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2012**

Le 25 juillet 2013



Au Conseil de la
Banque Centrale du Congo
"BCC"
Kinshasa/Gombe

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LES ETATS FINANCIERS
EXERCICE COMPTABLE 2012**

1. Nous avons examiné les états financiers, exprimés en Francs Congolais, de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2012. Ces états financiers comprennent le bilan, le tableau de formation du résultat, le tableau de flux de trésorerie ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

2. La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo. Cette responsabilité comprend le système de contrôle interne qui puisse permettre la préparation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives dues à des fraudes ou erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

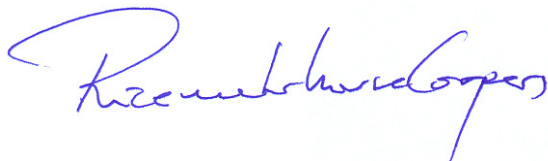
3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Centrale du Congo ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie au 31 décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux dispositions légales applicables à la Banque Centrale du Congo.



Renato Henrique Lopes

Le 25 juillet 2013

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 2011
(Exprimés en millions de CDF)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Avoirs et créances en OR		-	-
Avoirs et créances en ME	3	1 013 733	691 460
Titres en ME		<u>-</u>	<u>-</u>
Total Avoirs et créances en OR et ME hors DTS		<u>1 013 733</u>	<u>691 460</u>
Avoirs et créances en DTS auprès du FMI	4	<u>497 026</u>	<u>495 278</u>
Avoirs et créances en DTS		<u>497 026</u>	<u>495 278</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	5	72	4 755
Portefeuille titres Etat en MN	6	<u>1 249 498</u>	<u>1 249 498</u>
Avoirs et créances en MN		<u>1 249 570</u>	<u>1 254 253</u>
Immobilisations	7	145 280	143 117
Avoirs et créances divers	8	19 083	3 305
Régularisation et suspens	9	25 543	11 614
Autres actifs divers	10	<u>81 457</u>	<u>26 083</u>
Autres actifs		<u>271 363</u>	<u>184 119</u>
Total actif		<u>3 031 692</u>	<u>2 625 110</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (ACTIF)</u>			
Engagements hors bilan actif	21	<u>3 712 037</u>	<u>2 809 128</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 2011
(Exprimés en millions de CDF)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Billets et pièces en circulation	11	642 560	647 487
Dépôts en MN des résidents	12	910 740	537 627
Dépôts en MN des non-résidents		85	88
Reprises des liquidités	13	<u>95 003</u>	<u>115 000</u>
Engagements en MN		<u>1 648 388</u>	<u>1 300 202</u>
Engagements en ME hors DTS	14	<u>15 803</u>	<u>23 558</u>
Engagements en OR et ME hors DTS		<u>15 803</u>	<u>23 558</u>
Engagements en DTS envers le FMI	15	1 156 363	1 151 630
Engagements en DTS envers les autres IFNR	16	<u>5 445</u>	<u>5 423</u>
Engagements en DTS		<u>1 161 808</u>	<u>1 157 053</u>
Engagements divers	17	8 465	9 843
Régularisations et suspens	18	16 815	20 699
Autres passifs divers		<u>1 016</u>	<u>459</u>
Autres passifs		<u>26 296</u>	<u>31 001</u>
Provisions pour risques et charges	19	<u>30 707</u>	<u>33 263</u>
Fonds propres	20	<u>143 409</u>	<u>139 811</u>
Résultat de l'exercice		5 281	(59 778)
TOTAL PASSIF		<u>3 031 692</u>	<u>2 625 110</u>
<u>COMPTES HORS-BILAN (PASSIF)</u>			
Engagements hors bilan passif	21	<u>3 712 037</u>	<u>2 809 128</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT DES EXERCICES
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 2011
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Produits d'exploitation monétaire	22	42 937	42 244
Charges d'exploitation monétaire	23	<u>(39 113)</u>	<u>(75 923)</u>
MARGE D'EXPLOITATION MONETAIRE		3 824	(33 679)
Produits d'exploitation bancaire	24	172 390	175 270
Charges d'exploitation bancaire	25	<u>(10 122)</u>	<u>(16 287)</u>
MARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE		162 268	158 983
Matières et fournitures consommées	26	(9 879)	(9 597)
Services consommés	27	<u>(43 406)</u>	<u>(41 872)</u>
VALEUR AJOUTEE		112 807	73 835
Produits divers	28	3 986	3 895
Reprises sur provisions exigibles	29	20 225	31 568
Charges diverses	30	<u>(33 771)</u>	<u>(33 605)</u>
Charges de personnel	31	<u>(68 930)</u>	<u>(58 732)</u>
Dotation aux provisions exigibles	32	<u>(17 669)</u>	<u>(33 263)</u>
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		16 648	(16 302)
Reprises sur amortissements et provisions non exigibles	33	2 400	7 241
Dotation aux amortissement et provisions non exigibles	34	<u>(17 127)</u>	<u>(53 129)</u>
RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION		1 921	(62 190)
Produits exceptionnels et hors-exploitation	35	12 163	8 818
Charges exceptionnels et hors-exploitation	36	<u>(8 803)</u>	<u>(6 406)</u>
RESULTAT EXCPECTIONNEL ET HORS-EXPLOITATION		<u>3 360</u>	<u>2 412</u>
RESULTAT DE LA PERIODE A AFFECTER		<u>5 281</u>	<u>(59 778)</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
CLOS AUX 31 DECEMBRE 2012 ET 2011
(Exprimés en millions de CDF)

	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Résultat de l'exercice		5 281	(59 778)
Ecart de conversion	10	<u>(3 650)</u>	<u>(372 159)</u>
Résultat ajusté		<u>1 631</u>	<u>(431 937)</u>
Eléments à exclure			
Dotations aux amortissements et provisions	32-34	34 796	86 392
Moins-value de cession des immobilisations		-	1
Reprise amortissements et provisions	29-33	(22 625)	(38 809)
Régularisations des immobilisations		-	(15)
Production immobilisée		(287)	152
Mali de caisse		130	65
Excédent de caisse		(3)	6
Régularisations		(1 610)	(2 852)
Charges sur exercices antérieurs	36	<u>7 280</u>	<u>5 185</u>
Sous-total des éléments à exclure		<u>17 682</u>	<u>50 125</u>
		<u>19 313</u>	<u>(381 812)</u>
<u>Variation des éléments à court terme</u>			
Variations des actifs à court terme	37	(84 048)	(604 932)
perte de l'exercice précédent		59 778	-
Variations des passifs à court terme	38	<u>340 652</u>	<u>208 560</u>
Variation du BFR		<u>316 382</u>	<u>(396 372)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités Opérationnelles		<u>335 695</u>	<u>14 560</u>
<u>Investissements</u>			
Acquisitions	7	<u>(11 501)</u>	<u>(18 495)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(11 501)</u>	<u>(18 495)</u>
<u>Financement Encaissements</u>			
Billets en circulation		(4 927)	137 416
Accroissement engagements LT		<u>4 755</u>	-
S/Total encaissements		<u>(172)</u>	<u>137 416</u>
Décaissements			
Remboursement des engagements			(5 758)
Variation des engagements en DTS (LT)		-	<u>(135 491)</u>
S/Total Décaissements		-	<u>(141 249)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>(172)</u>	<u>(3 833)</u>
Ecart de conversion sur engagements en DTS et Titres		-	(278)
Flux de trésorerie total de l'exercice		<u>324 022</u>	<u>(8 046)</u>
Trésorerie début de période			1 194 784
Régularisation trésorerie en début de période		<u>1 186 738</u>	-
Trésorerie fin de période		<u>1 510 760</u>	<u>1 186 738</u>

Les notes 1 à 39 font partie intégrante de ces états financiers.

BANQUE CENTRALE DU CONGO
« B.C.C. »

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2012

1. CADRE JURIDIQUE

1.1. Statut juridique

La Banque Centrale du Congo est une institution de droit public, dotée de la personnalité juridique. Elle est régie par les dispositions de la loi n°005/2002 du 07 mai 2002, relative à la constitution et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo. Il ressort de cette loi les dispositions reprises dans les sections 1.2 à 1.8.

1.2. Capital de la banque

Le capital de la Banque Centrale du Congo est détenu en totalité par l'Etat congolais. Une loi fixe la hauteur du capital ainsi que les modalités de son augmentation ou de sa diminution (article 5).

1.3. Objet et missions légales

Selon l'article 6 de la Loi précitée, la Banque Centrale du Congo accomplit toutes les missions de banque centrale notamment :

- assurer la stabilité du niveau général des prix ;
- assurer la stabilité interne et externe de la monnaie nationale ;
- détenir et gérer les réserves officielles de la République ;
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de compensation et de paiement ;
- élaborer la réglementation et contrôler les établissements de crédit, les institutions de micro finances et les autres intermédiaires financiers ;
- édicter les normes et règlements concernant les opérations sur les devises étrangères ;
- participer à la négociation de tout accord international conclu par la République Démocratique du Congo comportant des modalités de paiement et en assurer l'exécution, conformément aux modalités déterminées entre la Banque et le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- promouvoir le développement des marchés monétaires et des capitaux.

La Banque Centrale du Congo est seule habilitée sur le territoire national à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal en République Démocratique du Congo.

La Banque peut également être chargée, avec l'accord de l'Etat, d'autres missions d'intérêt public, compatibles avec sa mission principale (article 7).

1.4. Activités et opérations autorisées par la loi

Afin d'atteindre ses objectifs et assurer ses missions, la Banque selon les articles 8 et 9 peut :

- intervenir sur le marché des capitaux, en achetant et en vendant ferme, en prêtant ou en empruntant des créances et des titres négociables ;
- effectuer des opérations de crédit avec des établissements de crédit et d'autres intervenants des marchés monétaires ou des capitaux ;
- émettre et racheter ses propres titres d'emprunts ;
- prendre en dépôt des titres et métaux précieux ;
- effectuer des opérations de placement et de gestion financière de ses avoirs ;
- obtenir du crédit à l'étranger et à cette fin consentir des garanties ;
- ouvrir en ses livres les comptes pour le trésor public, les banques centrales étrangères, les établissements de crédit nationaux et étrangers, les organismes financiers internationaux et les organisations internationales ;
- fournir et recevoir les moyens de paiement et les crédits requis pour l'exécution des accords internationaux.

1.5. Opérations non autorisées par la loi

L'article 16 interdit à la Banque Centrale du Congo de :

- poser des actes de commerce qui ne ressortent pas de son objet social ;
- acquérir des participations dans les sociétés commerciales ;
- accepter les parts des sociétés commerciales comme garanties ;
- accorder des prêts et avances non couverts par une garantie ;
- garantir les dettes et engagements de l'état, des entités administratives et des entreprises ou organismes publics ;
- acquérir des biens immobiliers qui ne sont pas destinés aux besoins de son exploitation.

1.6. Structure d'organisation

Le Conseil de la Banque présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale est l'organe suprême qui a les pouvoirs les plus étendus pour concevoir, orienter la politique de la Banque et en contrôler la gestion (article 18). Le contrôle des opérations financières de la Banque est exercé par un Collège de trois Commissaires aux Comptes nommés par le Président de la République pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (articles 35 et 36).

En dehors du Siège de Kinshasa et du Bureau de représentation de Bruxelles, la Banque comprend 10 Directions provinciales, 20 Agences autonomes et 7 Agences mandataires.

Au 31 décembre 2012, la Banque Centrale employait 1.772 personnes, contre 1.691 au 31 décembre 2011.

1.7. Régime fiscal

Conformément à ses statuts, la Banque Centrale du Congo (BCC) est exemptée de tous les impôts et taxes. Elle est, cependant, assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée entrée en application au 1^{er} janvier 2012 suivant l'ordonnance-loi n° 101/001 du 28 août 2010.

Les dispositions de l'article 4 de la loi 005/2002 du 7 mai 2002 relatives à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, l'Ordonnance-loi n° 010/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée abroge l'ordonnance-loi n° 69/058 du 5 décembre 1969 relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Par conséquent, la Banque Centrale du Congo est assujettie et collecte, supporte et déclare la taxe sur la valeur ajoutée sur toutes les transactions économiques effectuées avec les tiers.

1.8. Rapports avec les pouvoirs publics

La Banque Centrale du Congo remplit les fonctions de banquier de l'Etat et de conseil du Gouvernement en matière économique, monétaire et financière. Elle remplit également la fonction de caissier de l'Etat, conformément à une convention conclue avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions. La Banque peut remplir les fonctions de caissier des entités administratives décentralisées et des organismes publics, en application des conventions spéciales conclues entre la Banque, d'une part et les entités et organismes publics, d'autre part.

A ce titre la Banque :

- accepte et effectue les paiements pour compte de l'Etat ;
- administre tout compte spécial de l'Etat en accord avec les ministères intéressés ;
- assure le service de la dette publique ;
- achète, vend, décaisse, transfère, perçoit ou détient pour compte de l'Etat tous chèques, lettres de change, valeurs mobilières et autres valeurs ;
- perçoit le produit, en principal ou intérêt, résultant de la vente de toute valeur pour compte de l'Etat en sa qualité de détenteur des valeurs.

Cependant, conformément à l'article 57 de la Loi n°005/2002, il est interdit à la Banque d'accorder des avances ou tout autre type de crédit à l'Etat, à ses subdivisions administratives et aux organismes ou entreprises publiques. L'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque des instruments de leur dette est également interdite.

2. RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES, PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Dispositions légales sur les états financiers

L'exercice financier de la Banque Centrale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil de la Banque approuve chaque année, le 15 décembre au plus tard, sur proposition du Gouverneur un état de prévisions des dépenses et des recettes de l'exercice suivant.

Dans les 3 mois qui suivent la clôture de chaque exercice financier, le Conseil fait établir après inventaire, l'état d'exécution du budget, le tableau de formation de résultat et un rapport d'activités de la Banque.

L'inventaire, le bilan, le tableau de formation de résultat et le rapport du Conseil sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, au plus tard le 15 avril de l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent.

Les mêmes documents sont transmis, accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, au Gouvernement, au plus tard le 30 juin de la même année.

2.2. Principales méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables et règles d'évaluation adoptées par la Banque sont les suivantes :

a. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont généralement valorisées à leur coût direct d'acquisition, diminué des amortissements calculés selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie estimée comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée de vie</u>
Immeubles	10 à 40 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Véhicules particuliers	2 à 5 ans
Véhicules utilitaires	2 à 4 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	4 à 10 ans

Le seuil de capitalisation défini par la Banque Centrale du Congo pour l'enregistrement des immobilisations corporelles dans ses livres est l'équivalent en Franc Congolais de Dollar américain 500 (USD 500).

Les valeurs brutes et les amortissements cumulés au 31 décembre de chaque année sont réévalués, conformément à l'Ordonnance-loi n°89-017 du 18 février 1989 portant réévaluation annuelle de l'actif immobilisé des entreprises, telle que modifiée et complétée à ce jour par l'Arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/1998 du 13 avril 1998, qui autorise la réévaluation des actifs immobilisés sur base des coefficients officiels fixés par Arrêté ministériel.

b. Constatation des produits et charges de l'exercice

Les revenus de la Banque Centrale du Congo proviennent principalement des intérêts et commissions sur les crédits et sur les placements des avoirs en monnaies étrangères.

Les revenus des intérêts et commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice comptable, pour redressement, dans les comptes de régularisations. Les principales charges de la Banque sont constituées des intérêts, des commissions et des frais généraux. Les intérêts et les commissions courus et non échus sont comptabilisés en fin d'exercice dans les comptes de régularisation.

c. Réserves générales et réserves spéciales

Selon l'article n° 50 de la Loi n°005/2002 du 07 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque, à chaque exercice financier, 60% des bénéfices nets sont versés au compte des réserves générales et le solde, crédité au compte général du Trésor.

Dès que le compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital, et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués comme suit : 20% au compte de réserves spéciales et 80% au compte général du Trésor.

L'Etat prend en charge les pertes nettes subies par la Banque si, à un moment quelconque, le compte de la réserve générale et le compte de réserves spéciales sont épuisés.

d. Provisions pour engagements départs en retraite

Le statut des agents de la Banque accorde au personnel, lors du départ en retraite, une indemnité de fin de carrière et une pension complémentaire de retraite, calculées sur base de l'ancienneté et du dernier salaire.

A la fin de chaque exercice, une provision pour engagements sur départ en retraite est constituée pour le personnel et calculée sur base de l'ancienneté des agents programmés à la retraite dans un plan à court terme.

Cette provision est reprise lors du paiement effectif.

e. Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées dans les livres de la Banque en CDF au taux du jour de la transaction.

Les avoirs, les créances et les dettes en monnaies étrangères, sont convertis au cours de change indicatif publié par la Banque et résultant du marché interbancaire en vigueur à la date d'arrêtés des comptes.

Les bénéfices et pertes résultant de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque (en or et en monnaies étrangères) à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou des monnaies étrangères, sont exclus du tableau de formation de résultat.

Les pertes dont question ci-dessus sont à charge de l'Etat. Quant aux bénéfices, ils seront inscrits à un compte spécial dit « compte de réévaluation » et affecté à l'amortissement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque. Il ne pourra en être disposé autrement que par un accord spécial entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

f. Provisions pour dépréciation des crédits à la clientèle

Les provisions pour créances irrécouvrables ainsi que les provisions extraordinaires sont fixées par le Conseil de la Banque.

g. Emissions monétaires

Les émissions monétaires sont considérées comme des dettes de la Banque vis-à-vis des agents économiques détenteurs de la monnaie nationale. Les bénéfices résultant du retrait de la circulation des billets de banque sont affectés, sur accord du Ministre ayant les finances dans ses attributions, à la reconstitution du stock de signes monétaires.

h. Engagements hors-bilan

Les obligations reçues ou données par la Banque ou par l'Etat, pour lesquelles la mise à la disposition (livraison) des biens de l'engagement (fonds, devises, titres ou services) est différée ou conditionnée par la réalisation d'un événement ultérieur, sont comptabilisées dans les engagements hors-bilan sans effet sur la situation nette.

i. Engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC

Les engagements des financements des organismes internationaux accordés à la RDC versés dans les comptes de la BCC sont comptabilisés, d'une part au bilan pour les versements reçus et les paiements de la BCC aux bénéficiaires, et d'autre part, en hors-bilan pour les versements reçus et les remboursements de la RDC, le cas échéant.

j. Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport aux principales devises sont les suivants :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
USD	915,1747	910,8209
EURO	1 214,2308	1 173,8994
DTS	1 410,7784	1 405,0050

3. AVOIRS ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les avoirs et les créances en monnaies étrangères se présentent comme suit :

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Encaisse monnaies étrangères	(a)	23 246	27 830
Disponibilité à vue en ME correspondants étrangers	(b)	975 353	639 049
Sous-total Avoirs et créances à vue en ME sur les NR		998 599	666 879
Fonds envoyés ME correspondants étrangers	(c)	3 661	20 448
Provisions versées crédocs à change couvert		—	—
Sous-total Avoirs et créances à court terme en ME sur les NR		3 661	20 448
Disponibilité à vue en ME correspondants locaux	(d)	8 927	1 584
Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux	(e)	2 546	2 549
Sous-total Avoirs et créances en ME sur les résidents		11 473	4 133
		<u>1 013 733</u>	<u>691 460</u>

(a) Encaisses en monnaies étrangères

Au 31 décembre 2012, les encaisses en devises se détaillent de la manière suivante :

	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V en CDF</u>
Caisse USD	23 782 238,00	21 765
Caisse Euro	1 009 157,18	1 225
Caisse CAD	8 890,00	8
Caisse GBP	10,00	-
Caisse CHF	2 990,00	3
Caisse XAF	132 083 020,00	245
Caisse ZAR	770,00	-
		<u>23 246</u>

Le détail des encaisses en monnaies étrangères par caisse au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

<u>Description</u>	<u>Montant en devises</u>	<u>C/V CDF</u>
Caisse siège/USD	20 534 646,00	18 793
Caisse siège/EUR	726 980,00	883
Caisse siège/CAD	8 890,00	8
Caisse siège/GBP	10,00	-
Caisse siège/CHF	2 990,00	3
Caisse siège/XAF	132 083 000,00	244
Caisse siège/ZAR	770,00	-
Caisse Lubumbashi/USD	2 171 619,00	1 987
Caisse Lubumbashi/EUR	274 315,00	333
Caisse Bandundu/USD	3 052,00	3
Caisse Beni/USD	15 052,00	14
Caisse Bukavu/USD	145 996,00	134
Caisse Bunia/USD	30 333,00	28
Caisse Butembo/USD	13 700,00	13
Caisse BRB/EUR	7 862,18	10
Caisse Goma/USD	58 368,00	53
Caisse Isiro/USD	48 369,00	44
Caisse Kananga/USD	95 995,00	88
Caisse Buta/USD	22 758,00	21
Caisse Kalemie/USD	73 950,00	68
Caisse Kikwit/USD	17 192,00	16
Caisse Kindu/USD	19 409,00	17
Caisse Kisangani/USD	510 828,00	467
Caisse Kongolo/USD	58,00	-
Caisse Matadi/USD	120,00	-
Caisse Mbuji-Mayi/USD	1 883,00	2
Caisse Tshikapa/USD	18 910,00	17
		<u>23 246</u>

(b) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants étrangers

Au 31 décembre 2012, cette rubrique s'analyse de la manière ci-après :

<u>Correspondants</u>	<u>CAD</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>Cours</u>	<u>CV CDF</u>
Banque de France EUR			796 847,77	1 214,2308	968
BRI 2D USD/Cpte ORD préavis 2	-	511 919 720,71	-	915,1747	468 496
BRI 2D IBRD/USD	-	3 459 136,87	-	915,1747	3 166
BRI 2D BAD/USD	-	5 052 744,72	-	915,1747	4 624
BRI PPTE en USD	-	419 863,81	-	915,1747	384
BRI FMI en USD	-	5 010 203,14	-	915,1747	4 585
BRI Bale 2D Euro/compte	-	-	109 366 580,01	1 214,2308	132 796
EURO 2D FRPC BRI Bale	-	-	119 766 404,01	1 214,2308	145 424
Fortis compte ORDIN USD	-	454 660,55	-	915,1747	416
Fortis compte ORDIN EUR	-	-	1 353 263,87	1 214,2308	1 643
Fortis-Carte de crédit EUR	-	-	258 730,53	1 214,2309	314
Fortis BRB/Bxlles en EUR	-	-	227 018,25	1 214,2308	276
Crédit Suisse Zurich en USD	-	814 659,88	-	915,1747	746
Crédit Suisse cash cover USD	-	202 183 313,23	-	915,1747	185 033
BNB compte ordinaire EUR	-	-	44 320,98	1 214,2308	54
BNB/BXL dédommagement EUR	-	-	163 397,80	1 214,2308	197
BNB/BXL compte 15 Euro	-	-	13 827,08	1 214,2308	17
BNB/BXL compte P 16 Euro	-	-	3 162 171,81	1 214,2308	3 840
BNB/BXL vente rapport EUR	-	-	3 576,81	1 214,2308	4
BNB/BXL compte P 10 en Euro	-	-	15 022,35	1 214,2308	18
BNB/BXL compte P 11 en Euro	-	-	19 798,74	1 214,2308	24
BNB/BXL compte P 13 en Euro	-	-	2 229,63	1 214,2308	3
BNB/BXL en EUR	-	-	7 899,46	1 214,2308	10
Crédit Suisse en EUR	-	-	1 211 952,14	1 214,2308	1 472
Crédit Suisse en CAD	1 017 825,74	-	-	923,2118	940
CITI London en USD	-	18 000 000,00	-	915,1747	16 473
Crédit Suisse Cash Cover EUR	-	-	2 632 497,66	1 214,2308	3 196
Banque de Maurice en USD	-	100 000,00	-	915,1747	92
Banque de Maurice en EUR	-	-	100 000,00	1 214,2308	121
Bank of Canada CAD	23 046,79	-	-	923,2118	21
	<u>1 040 872,53</u>	<u>747 414 302,91</u>	<u>239 145 538,90</u>		<u>975 353</u>

(c) Fonds envoyés par les correspondants locaux

Ce poste est constitué de l'approvisionnement du compte de la Banque Centrale du Congo dans les livres de la Banque de Règlements Internationaux pour un montant de USD 4.000.000. Au 31 décembre 2012, la Banque Centrale du Congo a logé ce montant en suspens en attendant la confirmation de réception des fonds par le correspondant.

(d) Disponibilités à vue en ME auprès des correspondants locaux

Les disponibilités à vue en monnaies étrangères auprès des correspondants locaux se ventilent comme suit :

<u>Correspondants</u>	<u>USD</u>	<u>EURO</u>	<u>C/V CDF</u>
Banque Commerciale du Congo USD	9 362 213,16	-	8 568
Banque Commerciale du Congo EUR	-	17 373,84	21
Citigroup Kinshasa USD	<u>369 056,00</u>	-	<u>338</u>
	<u>9 731 269,16</u>	<u>17 373,84</u>	<u>8 927</u>

(e) Avoirs en ME cantonnés correspondants locaux

Ce poste comprend les avoirs de la Banque Centrale du Congo saisis à la suite des décisions judiciaires. Il se détaille de la manière suivante :

<u>Correspondants</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
Citigroup	USD	801 641	734
BCDC	USD	1 431 872	1 310
Rawbank	USD	366 777	336
Rawbank provision carte de credit	USD	<u>181 500</u>	<u>166</u>
		<u>2 781 790</u>	<u>2 546</u>

4. AVOIRS ET CRÉANCES EN DTS AUPRÈS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique est ventilée comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Avoirs à vue en droits de tirage spéciaux auprès du FMI	(a)	497 026	495 278
Position dans la tranche de réserve	(b)	<u>-</u>	<u>-</u>
		<u>497 026</u>	<u>495 278</u>

(a) Avoirs à vue en DTS auprès du Fonds Monétaire International

Au 31 décembre 2012, le solde des avoirs en DTS¹ de la République Démocratique du Congo auprès du FMI s'élève à DTS 352.306.355.

La variation constatée au cours de l'année 2012 résulte des mouvements ci-après :

	<u>Montant DTS</u>	<u>C/V CDF</u>
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	352 510 128	495 278
Intérêts payés sur allocations cumulatives nettes	(637 880)	(15 018)
Intérêts trimestriels sur les avoirs en DTS	440 067	623
Frais de gestion annuels du « Département DTS »	(5 960)	(8)
Différence de change	<u>-</u>	<u>16 151</u>
Solde au 31 décembre 2012	<u>352 306 355</u>	<u>497 026</u>

¹ Les DTS sont des actifs de réserve créés ex-nihilo par le Fonds Monétaire International et que celui-ci alloue à ses membres en proportion de leurs quotes-parts afin de répondre à un besoin mondial à long terme visant à compléter les actifs de réserve existant.

Un pays peut se servir des DTS pour obtenir des devises d'autres pays et pour effectuer des paiements internationaux y compris au FMI.

Les DTS sont utilisés dans les opérations entre autorités monétaires officielles. Ces avoirs subissent des mouvements à la suite de l'encaissement et du paiement d'intérêts et commissions ainsi qu'en raison d'opérations avec d'autres pays et avec le Fonds Monétaire International.

(b) La tranche de réserve

Au 31 décembre 2012, la tranche de réserve de la République Démocratique du Congo présente un solde nul détaillé de la manière suivante :

	<u>Montant</u> DTS	<u>C/V CDF</u>
FMI quote-part (souscription)	533 000 000	795 741
Moins : Avoirs du FMI dans la monnaie du pays sur le compte n° 1 et le compte tiers	<u>533 000 000</u>	<u>795 741</u>
Position dans la tranche de réserve	<u> -</u>	<u> -</u>

La tranche de réserve est la partie de la souscription que le pays verse au FMI sous forme d'actifs de réserves (25% du quota versé en DTS ou en devises jugées acceptables par le FMI).

La position dans la tranche de réserve fait partie des réserves extérieures d'un pays. Elle est immédiatement disponible dès lors que le pays a un besoin d'équilibre de la balance des paiements.

5. CONCOURS EN MONNAIE NATIONALE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Prêts à court terme	-	9 494
Facilités permanentes	72	26 182
Intérêts à recevoir	-	16 563
Prêts spéciaux à MT aux banques	69 484	22 000
Provisions pour dépréciation créances	<u>(69 484)</u>	<u>(69 484)</u>
	<u>72</u>	<u>4 755</u>

Au 31 décembre 2012, les arriérés des créances détenues sur Banque Congolaise de CDF 69.484 millions ont été totalement provisionnés.

6. PORTEFEUILLE TITRES ETAT EN MONNAIE NATIONALE

Au 31 décembre 2012, cette rubrique est essentiellement constituée du montant de la titrisation des résultats cumulés de 2004 à 2010 et des différences de conversion de 2004 à 2010.

Cette titrisation est consécutive à l'application de l'article 52 de la Loi n°005/2002 qui prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciale sont épuisés. La même loi prévoit dans son article 51 alinéa 2, la prise en charge des pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque Centrale, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères.

Ce montant titrisé se compose de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u>
Pertes cumulées en 2004	432 046
Perte de l'exercice 2005	14 027
Perte de l'exercice 2006	23 506
Bénéfice de l'exercice 2007	(32 026)
Perte de l'exercice 2008	37 419
Perte de l'exercice 2009	56 490
Ecart de conversion de 2004	100 014
Ecart de conversion cumulé en 2009	394 297
Perte de l'exercice 2010	223 786
Ecart de conversion de 2010	<u>712</u>
	1 250 271
Créances non couvertes par des titres de l'Etat	<u>(773)</u>
	<u>1 249 498</u>

7. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la Banque Centrale se répartissent de la manière suivante :

	Immeubles et terrains	Matériels roulant	Matériels et Mobilier	Equipements informatique	Autres matériels	Immobilisations en cours	Dépenses d'investissement à régulariser	Total
<u>Valeurs brutes</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2012	110 572	13 497	28 907	24 328	55 503	7 497	2 719	243 023
Acquisitions	-	78	284	645	550	1 944	8 000	11 501
Transferts	-	84	-	-	-	-	(84)	-
Réévaluation 2012	<u>3 317</u>	<u>405</u>	<u>867</u>	<u>731</u>	<u>1 665</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 985</u>
Au 31 décembre 2012	<u>113 889</u>	<u>14 064</u>	<u>30 058</u>	<u>25 704</u>	<u>57 718</u>	<u>9 441</u>	<u>10 635</u>	<u>261 509</u>
<u>Amortissements cumulés</u>								
Au 1 ^{er} janvier 2012	23 361	6 354	13 524	20 243	36 424	-	-	99 906
Dotations	2 636	1 803	2 617	1 523	4 361	-	-	12 940
Réévaluation 2012	<u>780</u>	<u>244</u>	<u>484</u>	<u>652</u>	<u>1 223</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 383</u>
Au 31 décembre 2012	<u>26 777</u>	<u>8 401</u>	<u>16 625</u>	<u>22 418</u>	<u>42 008</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>116 229</u>
<u>Valeurs nettes</u>								
Au 31 décembre 2012	<u>87 112</u>	<u>5 663</u>	<u>13 433</u>	<u>3 286</u>	<u>15 710</u>	<u>9 441</u>	<u>10 635</u>	<u>145 280</u>
Au 31 décembre 2011	<u>87 211</u>	<u>7 143</u>	<u>15 383</u>	<u>4 085</u>	<u>19 079</u>	<u>7 497</u>	<u>2 719</u>	<u>143 117</u>

Les immobilisations ont été amorties selon la méthode linéaire. Leur valeur a été réévaluée conformément à l'Arrêté ministériel n° /CAB/MIN/FINANCES/2013 du 20 février 2013 fixant les coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2012.

La rubrique « Immeubles et Terrains » comprend trois immeubles, à savoir KIN 5 (Boulevard du 30 juin/Kinshasa/Gombe), KIN 6 (Palais de Marbre/Kinshasa/Ngaliema) et KIN 62 (44/Av. Abbé Kahazi/Kinshasa/Kintambo) qui n'avaient pas fait l'objet de l'expertise de 2004 ayant servi de base à la réévaluation technico-économique. A ce jour, ces immeubles sont enregistrés à leur valeur comptable qui n'est pas significative. L'immeuble KIN 5 fait l'objet d'un contrat de location.

8. AVOIRS ET CRÉANCES DIVERS

Ce poste se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<i><u>Avoirs et créances divers en MN</u></i>		
Compte général du Trésor public	-	-
Avances s/rémunération	-	27
Contentieux personnel	229	196
Débours à récupérer	8	17
TVA déductible (a)	1 753	-
Prêts à un an au personnel	799	562
Prêts à MT en MN au personnel	1 588	1 875
Prêts à LT au personnel en MN	232	165
Garanties à LT MN versées aux banques agréées	3	3
Garanties à LT MN versées aux entreprises publiques et semi-publiques	1	1
Garanties à LT MN versées aux particuliers	<u>14</u>	<u>7</u>
<i>Sous-total</i>	<u>4 627</u>	<u>2 853</u>
<i><u>Avoirs et créances divers en ME</u></i>		
Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME (b)	6 706	-
Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME (c)	5 600	-
Fournisseurs ordinaires entreprises privées MN	1 693	-
Débours à récupérer ME banques en liquidation (d)	-	-
Garanties à LT en ME versées aux non-résidents (e)	365	353
Garanties à LT en ME versées aux Inst financières	-	6
Garanties à LT en ME versées aux part. et entr privées	<u>92</u>	<u>93</u>
<i>Sous-total</i>	<u>14 456</u>	<u>452</u>
	<u>19 083</u>	<u>3 305</u>

(a) TVA déductible

Ce poste comprend la taxe sur la valeur ajoutée relative aux achats effectués par la Banque Centrale du Congo non encore déduite en fin d'année. Conformément à la loi, la déductibilité est effective au moment de la déclaration de la TVA chaque mois.

(b) Fournisseurs ordinaires autres non-résidents ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs étrangers consécutives aux avances sur commandes diverses en monnaies étrangères.

(c) Fournisseurs ordinaires entreprises privées ME

Ce poste représente les créances détenues sur les fournisseurs locaux consécutives aux avances sur commandes diverses.

(d) Débours à récupérer ME banques en liquidation

Ce poste comprend les dépenses engagées par la Banque Centrale du Congo d'un montant de USD 34.649.984 (CDF 31.711 millions) dans le cadre de la liquidation de la Banque Congolaise. Au 31 décembre 2012, ce montant a été totalement provisionné.

(e) Garanties à long terme en monnaies étrangères versées aux non-résidents

Ce poste comprend un montant de EUR 300.947,92 des garanties versées par la Banque Centrale du Congo auprès de BNP Paribas Fortis en vue de couvrir des paiements effectués sur les cartes de crédit émises par cette banque.

9. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS D'ACTIF

Cette rubrique se présente comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir	(a)	57	151
<i>Sous-total Produits à recevoir</i>		<u>57</u>	<u>151</u>
Opérations comptabilisées d'avance		<u>29</u>	<u>338</u>
<i>Sous-total Charges comptabilisées d'avance</i>		<u>29</u>	<u>338</u>
Suspens débiteurs comptes courant		-	215
Opérations débitrices en attente		<u>258</u>	<u>2 138</u>
<i>Sous-total Opérations en attente en MN</i>		<u>258</u>	<u>2 353</u>
Opérations en attente en ME		-	-
<i>Sous-total Opérations en attente en ME</i>		-	-
Retraits des fonds en MN à justifier		<u>860</u>	<u>27</u>
<i>Sous-total Débiteurs divers</i>		<u>860</u>	<u>27</u>
Stocks matières et fournitures	(b)	<u>23 475</u>	<u>8 528</u>
<i>Sous-total Stocks</i>		<u>23 475</u>	<u>8 528</u>
Transit caisse auxiliaire		-	<u>107</u>
<i>Sous-total caisse auxiliaire</i>		-	<u>107</u>
Manquants de caisses à justifier	(c)	<u>864</u>	<u>110</u>
<i>Sous-total manquants de caisses à justifier</i>		<u>864</u>	<u>110</u>
<i>Comptes d'attente débiteurs</i>		<u>25 457</u>	<u>11 125</u>
		<u>25 543</u>	<u>11 614</u>

a) Produits d'intérêts post-comptés d'exploitation bancaire à recevoir

Ce poste comprend des intérêts trimestriels (de novembre et décembre 2012) à recevoir sur les avoirs en DTS auprès du Fonds Monétaire International de DTS 40141. L'échéance de ces intérêts trimestriels est en janvier 2013.

b) Stocks matières et fournitures

Les stocks des matières et fournitures se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Billets de banque	14 419	515
Matières premières billets signes monétaires	1 794	1 907
Imprimés de sécurité produits	292	666
Fournitures diverses	498	865
Pièces de rechange	1 765	1 181
Médicaments	487	304
Imprimés ordinaires	223	187
Fournitures de production	388	356
Matières consommables	396	461
Billets de banque semi-finis	1 068	353
Matières premières imprimerie	607	517
Autres	<u>1 538</u>	<u>1 216</u>
	<u>23 475</u>	<u>8 528</u>

c) Manquant de caisses à justifier

Ce poste est constitué de manquants de caisse à Kikwit (CDF 849 millions) et Kananga (CDF 15 millions) à justifier par les messageries financières Soficom et Solidaire.

10. AUTRES ACTIFS DIVERS

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat d'exploitation exercices antérieurs	(a)	59 778	-
Clients non bancaires ordinaires en MN	(b)	1 652	2 460
Débours à récupérer banques en liquidation		-	-
Créance titrisée	(c)	773	773
Ecart de conversion	(d)	19 200	22 850
Chèques et OP en MN à encaisser		54	-
Débours à récupérer - Coopec en liquidation		-	-
		<u>81 457</u>	<u>26 083</u>

a) Résultat d'exploitation exercices antérieurs

Ce poste est constitué de la perte d'exploitation de l'exercice 2011 non encore prise en charge par l'Etat.

L'article 52 de la Loi n°005/2002 prévoit la prise en charge par l'Etat des pertes nettes subies par la Banque Centrale du Congo si, à un moment quelconque, le compte de réserve générale et les comptes de réserves spéciales sont épuisés.

Par ailleurs, l'article 50 stipule que « dès que le solde du compte de la réserve générale atteint un montant équivalant au capital et aussi longtemps qu'il se maintient à ce niveau, les bénéfices sont distribués à raison de 20% au compte de réserve spéciale et 80% au Compte Général du Trésor ».

b) Clients non bancaires ordinaires en MN

Ce poste comprend essentiellement les soldes à payer par les Ministères de Finances (CDF 1.163 millions) et de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (CDF 386 millions) sur la vente des imprimés de valeur.

c) Créance titrisée

La créance titrisée représente la partie des pertes cumulées et des écarts de conversion non couverte par les billets à ordre émis par l'Etat Congolais (Voir Note 6).

d) Ecart de conversion

Conformément à l'article 51 de la loi n° 005/2002 du 07 mars 2002, les bénéfices et les pertes pouvant résulter de tout changement de la valeur des actifs nets de la Banque, en or et en monnaies étrangères, à la suite de la modification de la parité de l'unité monétaire nationale ou de monnaies étrangères, sont exclus du compte annuel du tableau de formation des résultats. Ces bénéfices et pertes sont portés dans le compte « Ecart de conversion » au bilan.

En effet, selon cette loi, les pertes indiquées ci-dessus sont à charge de l'Etat.

Les ajustements se rapportant aux différences de conversion dégagées par les avoirs et les engagements en monnaies étrangères suite aux variations des cours de change demeurent dans ce compte d'attente jusqu'à leur prise en charge par l'Etat.

11. BILLETS EN CIRCULATION

Les billets en circulation représentent la masse monétaire mise en circulation par la Banque Centrale du Congo en sa qualité d'Institut d'émission.

Le solde au 31 décembre 2012 est justifié de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u>
Billets en circulation au 31 décembre 2011	647 487
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2011	110 889
Encaisses de la Banque au 31 décembre 2012	(183 254)
Emission monétaire en 2012	137 099
Destruction monétaire de 2012	(69 661)
	<u>642 560</u>

12. DÉPÔTS EN MONNAIE NATIONALE DES RÉSIDENTS

Cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts des banques agréées	(a) 197 578	141 927
Dépôts des autres institutions financières	883	722
<i>Sous-total dépôts en MN des établissements de crédit</i>	<u>198 461</u>	<u>142 649</u>
Comptes de l'Etat	(b) 523 342	213 519
Comptes des pouvoirs publics	(c) 178 758	179 340
Fonds de contrepartie	(d) 7 399	46
Entités administratives décentralisées	268	514
Dépôts des entreprises publiques et semi-publiques	(d) 2 378	1 542
Dépôts du secteur privé	<u>134</u>	<u>17</u>
<i>Sous-total Autres dépôts en MN des résidents</i>	<u>712 279</u>	<u>394 978</u>
	<u>910 740</u>	<u>537 627</u>

(a) Les dépôts des banques agréées comprennent les soldes des avoirs des banques auprès de la Banque Centrale du Congo. Contrairement à l'année dernière, les comptes des banques ne sont pas séparés en comptes disponibles et en réserves obligatoires.

(b) Comptes de l'Etat

Les comptes de l'Etat comprennent le compte général du Trésor et les comptes des ordonnateurs délégués :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Compte général du Trésor	428 228	181 796
Comptes des ordonnateurs délégués	<u>95 114</u>	<u>31 723</u>
	<u>523 342</u>	<u>213 519</u>

Le compte général du Trésor est constitué de comptes individuels en comptabilité auxiliaire dont la répartition est reprise ci-dessous :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
CC000522	Transfert de l'allègement FMI	294 799	379 799
CC000773	Appui à la réforme de la sécurité	66 779	-
CC000721	Redevances Gécamines	39 522	-
CC000452	Pas de porte Metalkol	22 682	22 682
CC000754	Travaux aérogare N'djili	20 000	-
CC000718	Pas de porte minier	16 126	-
CC000794	Projets intégrateurs	15 000	-
CC000642	Reliquat paie de salaires	3 367	-
CC000235	Contrepartie PUAICF/Avance initiale	353	353
CC000556	Sommet francophonie	27	-
CC000755	Sureté à la réforme de réhab. env.	22	-
CC000152	Dépenses en urgence	(736)	-
CC00011000001	Compte général du Trésor	<u>(49 713)</u>	<u>(221 038)</u>
		<u>428 228</u>	<u>181 796</u>

(c) Comptes des pouvoirs publics

Les comptes des pouvoirs publics se détaillent comme suit :

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
CC000333	Appui Budget Union Européenne	100 738	100 738
CC000347	Recette/Participation OKIMO	36 991	36 991
CC000527	Gazodic Gulf Oil Muanda	20 513	20 513
CC000569	Appui Budget Banque Mondiale	10 824	10 824
CC000551	Trust Fund pour l'Ituri	3 632	3 632
CC000550	Bonus Graben Albertin	2 713	2 713
CC000368	Créances biens zaïrianisés	2 054	944
CC1100018	Agence Nationale de Renseignements	517	1 034
CC000191	Contre Partie PUAICF/A Importation	240	836
CC000205	FDS Contre Partie PUAICF/B.A.D.	208	273
	Autres	<u>328</u>	<u>842</u>
		<u>178 758</u>	<u>179 340</u>

(d) Fonds de contrepartie

Ce poste représente l'intervention de USD 8.218.329 reçue de la Banque Africaine de Développement au mois de novembre 2012.

13. REPRISE DES LIQUIDITÉS

Ce poste renseigne sur les engagements de la Banque Centrale découlant de la souscription par les banques commerciales des billets de trésorerie émis dans le cadre de la politique monétaire.

A fin 2012, cet instrument a permis de stériliser la liquidité à hauteur de CDF 95.003 millions contre CDF 115.000 millions au 31 décembre 2011.

14. ENGAGEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES HORS DTS

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Lori en ME des pouvoirs publics	(a)	1 491	8 424
Lori en Me des entreprises publiques et semi-publiques	(b)	415	1 154
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les résidents</i>		<u>1 906</u>	<u>9 578</u>
Lori en ME des autres institutions non-résidents		335	333
Lori en ME des organismes internationaux et autres non-résidents		<u>22</u>	<u>21</u>
<i>Sous-total des engagements à vue en ME envers les non-résidents</i>		<u>357</u>	<u>354</u>
Emprunts à terme en ME auprès des banques agréées	(c)	<u>2 675</u>	<u>4 481</u>
<i>Sous-total des engagements à C/T en ME envers les résidents</i>		<u>2 675</u>	<u>4 481</u>
Provisions reçues crédoc change couvert prêts spéciaux	(d)	<u>3 901</u>	<u>3 772</u>
<i>Sous-total Engagements à C/T en ME envers les non-résidents</i>		<u>3 901</u>	<u>3 772</u>
Crédit Suisse ATF en monnaies étrangères	(e)	<u>6 964</u>	<u>5 373</u>
<i>Sous-total Autres engagements à CT en ME envers les non-résidents</i>		<u>6 964</u>	<u>5 373</u>
		<u>15 803</u>	<u>23 558</u>

(a) Lori en ME des pouvoirs publics

Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>Montant</u>	<u>C/V CDF</u>
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	17
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1
Redressement SNCC composantes 14 et 4B	USD	799 033	731
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	810 422	742
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	76	—
			<u>1 491</u>

En devises, ces différentes rubriques ont évolué comme suit :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fonds de roulement Ministère de la Défense	USD	18 499	18 499
RDC subvention AFD	EURO	1 268	1 268
Redressement SNCC composantes 14 et 4B	USD	799 033	6 283 207
Gestion des composantes 2,3 et 4B	USD	810 422	1 599 637
CPD MIDS PRCG H365 RDC	USD	76	1 343 711

(b) Lori en monnaies étrangères des entreprises publiques et semi-publiques

Ces engagements se ventilent de la manière suivante :

	<u>Devise</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2012</u> <u>C/V CDF</u>	<u>31/12/2011</u> <u>C/V CDF</u>
Compagnie Maritime du Congo	USD	1	1	-	-
Société Nationale d'Electricité	USD	19 868	19 868	18	18
Commissariat général à l'énergie atomique	USD	14	14	-	-
Société Nationale d'Assurance	USD	667	667	1	-
Société Nationale d'Assurance	EUR	130	130	1	-
Relance MIBA	USD	687	836 647	1	763
Micro finance DSIF	USD	430 547	409 966	<u>394</u>	<u>373</u>
Total				<u>415</u>	<u>1 154</u>

(c) Emprunts à terme en monnaies étrangères auprès des banques agréées

Ce poste comprend le solde à payer sur les emprunts obtenus auprès de deux banques locales pour respectivement USD 2.411.445 et USD 511.678.

(d) Provisions reçues crédits documentaires à change couvert - prêts spéciaux

Le solde de ce rapport représente les différentes provisions reçues en EUR pour la couverture des crédits documentaires à change couvert des prêts spéciaux belges qui se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u> EUR	<u>31/12/2011</u> EUR	<u>31/12/2012</u> C/V CDF	<u>31/12/2011</u> C/V CDF
Gécamines P.10	15 022	15 022	18	18
Réhabilitation Kilo Moto	19 799	19 799	24	23
ONATRA P.13	2 230	2 230	3	3
SNCC P.15	525 520	525 520	638	617
SNEL P.15	515 726	515 726	626	605
Projet Likasi	13 827	13 827	17	16
OCPT P.15	2 107 095	2 107 095	2 558	2 474
Regideso P.15	<u>13 831</u>	<u>13 831</u>	<u>17</u>	<u>16</u>
	<u>3 213 050</u>	<u>3 213 050</u>	<u>3 901</u>	<u>3 772</u>

(e) Crédit Suisse ATF en monnaies étrangères

Ce poste représente les avances à moyen terme accordées par Crédit Suisse à la Banque Centrale du Congo dont le solde non encore remboursé au 31 décembre 2012 est de USD 4.141.579, EUR 1.832.116 et CAD 1.028.625.

15. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Cette rubrique comprend les engagements en DTS de la Banque Centrale du Congo vis-à-vis du Fonds Monétaire International constitués des allocations cumulatives et de l'encours du prêt Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

Elle se détaille de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u> DTS	<u>31/12/2011</u> DTS	<u>31/12/2012</u> C/V CDF	<u>31/12/2011</u> C/V CDF
Allocations cumulatives nettes	510 856 857	510 856 857	720 706	717 756
Prêt FRPC	308 805 907	308 805 907	<u>435 657</u>	<u>433 874</u>
			<u>1 156 363</u>	<u>1 151 630</u>

16. ENGAGEMENTS EN DTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES NON RESIDENTES

Cette rubrique comprend les arriérés de paiement dans le cadre de l'arrangement monétaire des banques centrales de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs.

Au 31 décembre 2012, cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u> DTS	<u>31/12/2011</u> DTS	<u>31/12/2012</u> C/V CDF	<u>31/12/2011</u> C/V CDF
Banque Nationale du RWANDA	908 973	908 973	1 282	1 278
Banque de la République du BURUNDI	2 950 523	2 950 523	<u>4 163</u>	<u>4 145</u>
			<u>5 445</u>	<u>5 423</u>

En attendant la mise en place d'un mécanisme de règlement, les arriérés des paiements (en principal et intérêts) des soldes de compensation dus par la Banque Centrale du Congo aux banques partenaires dans le cadre de l'arrangement monétaire C.E.P.G.L. demeurent inchangés au 31 décembre 2012.

17. ENGAGEMENTS DIVERS

Au 31 décembre 2011, cette rubrique se décompose comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunérations dues au personnel	61	139
Rentes et étrennes dues au personnel passif	-	6
Gratifications dues au personnel	<u>-</u>	<u>1</u>
<i>Sous-total Engagements divers en MN envers le personnel</i>	<u>61</u>	<u>146</u>
Ordres permanents de transfert	-	8
Cautionnement du personnel	4	-
Cotisation caisse de retraite	<u>102</u>	-
<i>Sous-total engagements envers le personnel à C/T</i>	<u>106</u>	<u>8</u>
Intérêts sur BTR	<u>101</u>	<u>692</u>
<i>Sous-total engagements envers les banques agréées</i>	<u>101</u>	<u>692</u>
Impôts directs	<u>2 654</u>	<u>293</u>
<i>Sous-total engagements envers l'Etat</i>	<u>2 654</u>	<u>293</u>
INSS quote-part patronale	2 226	31
INPP	<u>197</u>	<u>33</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises publique et semi-publiques</i>	<u>2 423</u>	<u>64</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées MN (a)	<u>2 157</u>	<u>6 907</u>
<i>Sous-total engagements envers les entreprises privées</i>	<u>895</u>	<u>6 907</u>
Fournisseurs ordinaires/entreprises privées ME	467	402
Fournisseurs ordinaires/particuliers ME	-	14
Cautionnements à LT en ME reçus des entreprises privées	479	395
Fournisseurs ord./autres non-résidents en ME	<u>17</u>	<u>922</u>
<i>Sous-total engagements divers en ME</i>	<u>963</u>	<u>1 733</u>
	<u>8 465</u>	<u>9 843</u>

- (a) Les soldes des fournisseurs ordinaires comprennent un montant de CDF 895 millions représentant la dette interne validée par la commission de certification mise en place par la Banque Centrale au cours de l'année 2011 et un montant de CDF 1.262 millions représentant les engagements en monnaie nationale sur les fournisseurs locaux.

18. RÉGULARISATIONS ET SUSPENS DU PASSIF

Cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts à payer sur les opérations bancaires	(a)	<u>82</u>	<u>219</u>
<i>Sous-total Régularisations</i>		<u>82</u>	<u>219</u>
<i>Créditeurs divers</i>			
Sommes exigibles en MN après encaissement		55	-
Opérations créditrices en attente		35	25
Suspens chambre de compensation		23	-
Sommes mises à disposition en MN	(b)	4 528	2 925
<i>Comptes passerelles</i>			
Encaissement/paiement BCC à régulariser	(c)	8 902	2 886
Suspens créditeurs compte courant		50	50
Virements bancaires retournés		653	174
Correspondants hors-siège		<u>2 487</u>	<u>14 420</u>
<i>Sous-total Suspens</i>		<u>16 733</u>	<u>20 480</u>
		<u>16 815</u>	<u>20 699</u>

(a) Au 31 décembre 2012, ce poste comprend un montant de DTS 58.202 (DTS 155777 au 31 décembre 2011) représentant les commissions à payer sur les allocations cumulatives nettes courues et non échues.

(b) Sommes mises à disposition en monnaie nationale

Ce poste se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Sommes MAD clients en comptes		2 435	1 021
Sommes MAD clients occasionnels		<u>2 093</u>	<u>1 904</u>
		<u>4 528</u>	<u>2 925</u>

(c) Encaissements/paiements BCC à régulariser

Ce poste comprend essentiellement les différents paiements effectués par la Banque Centrale du Congo en attente de décaissement.

(d) Correspondants hors-siège

Les correspondants hors-siège comprennent des opérations en monnaies étrangères initiées par la Banque Centrale du Congo pour son compte propre ou pour compte de l'Etat non dénouées à la clôture.

Au 31 décembre 2012, le solde de ce compte est constitué des opérations créditrices en suspens pour le compte du Trésor de CDF 6.807 millions et des opérations débitrices en suspens pour le compte de la Banque Centrale du Congo de CDF 4.320 millions.

19. PROVISIONS POUR CHARGES ET PERTES

Cette rubrique se décompose de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provision pour amendes et pénalités	27 707	31 251
Provision pour indemnités de fin de carrière	<u>3 000</u>	<u>2 012</u>
	<u>30 707</u>	<u>33 263</u>

La provision pour amendes et pénalités est constituée uniquement sur les procès judiciaires en cours pour lesquels des condamnations sont prononcées en défaveur de la Banque Centrale au premier degré.

20. FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque Centrale du Congo se décomposent comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Capital	(a)	-	-
Réserves générales		-	-
Réserve spéciale		43	43
Plus-values de réévaluation des immobilisations	(b)	<u>143 366</u>	<u>139 768</u>
		<u>143 409</u>	<u>139 811</u>

(a) Capital

Le capital de la Banque Centrale du Congo se chiffre à CDF 60.

(b) Plus-values de réévaluation des immobilisations

La plus-value de réévaluation s'analyse de la manière suivante :

	<u>Montant</u>
Plus-value de réévaluation au 31 décembre 2011	139 766
Plus-value de réévaluation de 2012 des immobilisations incorporelles	2
Plus-value de réévaluation de 2012 des immobilisations corporelles	<u>3 598</u>
	<u>143 366</u>

21. COMPTES HORS-BILAN

Les comptes hors bilan sont subdivisés comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Billets et monnaies	(a)	3 616 094	2 676 540
Engagements donnés	(b)	95 447	115 444
Engagements reçus	(c)	466	17 114
Autres engagements internes MN	(d)	<u>30</u>	<u>30</u>
		<u>3 712 037</u>	<u>2 809 128</u>

(a) Billets et monnaies

Le poste des billets et monnaies retrace la situation des numéraires en monnaie nationale en rapport avec les billets créés, les envois de fonds, les encaisses, les retraits et versements ainsi que les billets détruits.

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Encaisses	183 253	110 889
Billets de banque détruits	212 928	143 267
Retraits/versements des fonds - brut	<u>3 219 913</u>	<u>2 422 384</u>
	<u>3 616 094</u>	<u>2 676 540</u>

Le solde net découlant des billets créés diminués des retraits et versements ainsi que des billets détruits renseigne le stock des billets des banques détenus par la Banque Centrale du Congo qui se dégage de la manière suivante :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Billets de banque créés	(1 038 741)	(901 643)
Billets de banque détruits	212 928	143 267
Retraits/versements des fonds	<u>642 560</u>	<u>647 487</u>
	<u>(183 253)</u>	<u>(110 889)</u>

Les billets de banque créés au cours de l'exercice se présentent comme suit :

<u>Coupages</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
CDF 20 000	12 000	-
CDF 10 000	14 200	-
CDF 5 000	20 900	-
CDF 1 000	14 740	-
CDF 500	673 557	604 057
CDF 500 COM	20 300	20 300
CDF 200	107 130	106 122
CDF 100	114 997	114 257
CDF 50	47 869	43 859
CDF 20	9 404	9 404
CDF 10	2 825	2 825
CDF 5	531	531
CDF 1	101	101
CC 50	122	122
CC 20	38	38
CC 10	19	19
CC 5	8	8
CC 1	-	-
	<u>1 038 741</u>	<u>901 643</u>

Les destructions des billets de banque par coupure de l'exercice se présentent de la manière suivante :

<u>Coupages</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
500 CDF	90 965	39 165
200 CDF	37 255	27 023
100 CDF	59 248	54 578
50 CDF	16 716	15 068
20 CDF	7 046	6 007
10 CDF	1 358	1 086
5 CDF	169	169
1 CDF	59	59
50 CC	73	73
20 CC	23	23
10 CC	11	11
5 CC	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>212 928</u>	<u>143 267</u>

Retraits/Versements

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Retrait/Versement billets Etat	2 010 572	1 470 946
Retrait/Versement billets autres tiers	1 031 664	773 760
Retrait/versement Migration juin 2007	<u>177 677</u>	<u>177 677</u>
Retrait/versement brut	<u>3 219 913</u>	<u>2 422 383</u>
Retrait/Versement billets banques agréées	(2 321 696)	(1 605 516)
Retrait/Versement billets BCC	<u>(255 657)</u>	<u>(169 380)</u>
Retrait/versement net	<u>642 560</u>	<u>647 487</u>

Ces comptes constituent le reflet des billets en circulation et résument les mouvements en paiement et en encaissement par contrepartie.

Le compte « Retrait/Versement billets BCC » intègre également les opérations pour compte de l'Armée et de la Police ainsi que des messageries financières.

Encaisses en monnaie nationale

Les encaisses en monnaie nationale par compte se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse principale	182 227	108 468
Encaisses à détruire	<u>1 026</u>	<u>2 421</u>
	<u>183 253</u>	<u>110 889</u>

Au 31 décembre 2012, l'encaisse globale de la Banque Centrale du Congo ventilée par coupures et par entité se présente comme suit :

- Encaisses globales par coupure

<u>Coupures</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
CDF 20 000	6 934	-
CDF 10 000	6 389	-
CDF 5 000	8 565	-
CDF 1 000	4 219	-
CDF 500 COM	1 482	1 644
CDF 500	76 957	58 708
CDF 200	29 666	20 337
CDF 100	32 412	19 220
CDF 50	16 321	9 577
CDF 20	218	1 094
CDF 10	<u>90</u>	<u>309</u>
	<u>183 253</u>	<u>110 889</u>

- Encaisses globales par entité

<u>Entité</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Kinshasa	73 101	15 158
Kikwit	3 936	9 309
Lubumbashi	19 155	9 047
Kananga	6 987	8 365
Kisangani	7 345	7 262
Bukavu	3 848	6 665
Bandundu	4 522	6 379

Goma	3 822	4 710
Mbandaka	3 784	3 958
Boma	4 568	3 608
Bumba	4 557	3 396
Butembo	1 831	2 245
Mbuji Mayi	5 139	2 057
Matadi	2 062	2 027
Bunia	1 756	2 004
Kindu	1 195	1 927
Gemena	1 171	1 907
Lodja	1 681	1 764
Zongo	1 340	1 719
Inongo	2 280	1 717
Ilebo	2 685	1 663
Isiro	3 289	1 639
Beni	2 266	1 462
Gbadolite	1 142	1 356
Buta	893	1 148
Likasi	782	1 110
Boende	1 161	1 009
Tshikapa	349	907
Kolwezi	752	881
Kongolo	2 540	794
Kalemie	2 661	638
Uvira	719	589
Muanda	1 726	574
Kasumbalesa	1 404	571
Kamina	1 185	517
Mbanza-Ngungu	3 355	311
Fungurume	860	218
Kabinda	661	178
Mwene Ditu	743	100
	<u>183 253</u>	<u>110 889</u>

(b) Engagements donnés

Ces engagements se ventilent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts colis en numéraires	444	444
Valeurs données en consignation en MN	<u>95 003</u>	<u>115 000</u>
	<u>95 447</u>	<u>115 444</u>

Les valeurs données en consignation en monnaie nationale sont constituées des billets de trésorerie et se ventilent, par maturité comme suit :

<u>Maturité</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
28 jours	60 002	30 000
7 jours	<u>35 001</u>	<u>85 000</u>
	<u>95 003</u>	<u>115 000</u>

(c) Engagements reçus

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Effets en monnaie nationale	<u>466</u>	<u>17 114</u>

Ce poste est constitué des effets déposés en nantissement par les banques agréées en couverture de leurs opérations de refinancement auprès de la Banque Centrale du Congo.

(d) Engagements internes

Les engagements internes sont essentiellement constitués des dépôts billets pour collectionneurs.

22. PRODUITS D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

Ils sont formés des rubriques suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Produits d'intérêts sur prêts à court terme	-	56
Produits d'intérêts sur facilités permanentes	436	993
Produits des commissions de notification des lignes sur facilités permanentes	<u>189</u>	<u>274</u>
<i>Sous-total Opérations de marchés et d'avances</i>	<i>625</i>	<i>1 323</i>
Produits de change réalisés (a)	<u>42 312</u>	<u>40 921</u>
	<u>42 937</u>	<u>42 244</u>

Les produits de change réalisés de CDF 42.312 millions sont la résultante des rachats des devises au Trésor de USD 1.547 millions (USD 1.217 millions en 2011) contre des ventes de USD 1.081 millions (USD 1.114 millions en 2011).

23. CHARGES D'EXPLOITATION MONÉTAIRE

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés (a)	<u>8 683</u>	<u>28 681</u>
<i>Sous-total opérations de marchés et d'avances</i>	<i><u>8 683</u></i>	<i><u>28 681</u></i>
Pertes réalisées sur les opérations de change	<u>628</u>	<u>609</u>
Signes monétaires achetés et créés (b)	4 891	25 059
Matières premières pour signes monétaires consommés (c)	1 916	2 414
Charges relatives à la circulation fiduciaires (d)	2 579	2 262
Autres charges liées à la circulation fiduciaires (e)	<u>20 416</u>	<u>16 898</u>
<i>Sous-total des charges relatives aux signes monétaires</i>	<i><u>29 802</u></i>	<i><u>46 633</u></i>
	<u>39 113</u>	<u>75 923</u>

(a) Charges et commissions sur titres émis à intérêts postcomptés

Ce poste se rapporte aux intérêts payés sur les différentes souscriptions de billets de trésorerie au cours de l'exercice 2012.

(b) Signes monétaires achetés et créés

Ce compte représente les charges liées à l'importation et à la création de signes monétaires.

(c) Matières premières pour signes monétaires consommés

Ce poste enregistre les charges liées à la consommation des matières premières lors de la production des signes monétaires.

(d) Charges relatives à la circulation fiduciaire

Ce poste comprend essentiellement les frais de mission payés aux agents de la Banque Centrale pour le convoyage des fonds.

(e) Autres charges liées à la circulation fiduciaire

Ce compte enregistre essentiellement les frais de transport et assurance payés lors de l'importation des billets ainsi que les frais de transport local pour l'acheminement des billets vers les différents points d'exploitation.

24. PRODUIT D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Commission sur les paiements du Trésor	(a)	50 585	40 154
Commissions sur les transferts des opérations de crédit		189	901
Commissions sur les autres transferts		593	219
Autres commissions		<u>484</u>	<u>488</u>
<i>Sous-total commissions perçues</i>		<u>51 851</u>	<u>41 762</u>
Intérêts sur les comptes en ME	(b)	1 113	3 976
Intérêts perçus sur titres en ME		-	7
Intérêts perçus sur titres en MN Etat	(c)	78 903	99 600
Autres intérêts		<u>73</u>	<u>64</u>
<i>Sous-total intérêts perçus</i>		<u>80 089</u>	<u>103 647</u>
Redevance de contrôle de change	(d)	37 234	29 178
Autres	(e)	<u>3 216</u>	<u>683</u>
<i>Sous-total Produits d'autres prestations bancaires</i>		<u>40 450</u>	<u>29 861</u>
		<u>172 390</u>	<u>175 270</u>

(a) Les commissions sur les paiements du Trésor comprennent essentiellement les commissions perçues sur les opérations de virement et transfert (CDF 20.334 millions), les commissions sur paiement par compensation (CDF 8.385 millions) ainsi que les commissions sur les paiements en monnaies étrangères (CDF 19.715 millions).

(b) Les intérêts sur les comptes en monnaies étrangères sont constitués des intérêts perçus sur les opérations avec le Fonds Monétaire International de CDF 528 millions et des intérêts perçus sur les comptes auprès des correspondants étrangers de CDF 585 millions.

(c) Les intérêts perçus sur titres en MN Etat représentent les intérêts payés par l'Etat conformément à la convention de récapitalisation de la Banque Centrale du Congo.

(d) La redevance contrôle de change est perçue pour compte de la Banque Centrale du Congo par les banques commerciales sur les opérations en monnaies étrangères du secteur privé avec l'étranger.

(e) Les autres comprennent essentiellement un montant de CDF 2.106 millions représentant des produits générés par l'application ISYS Compensation mise en production au cours de l'année 2012.

25. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Commission sur les opérations bancaires	(a)	8 045	11 467
<i>Sous-total Commissions payées</i>		<u>8 045</u>	<u>11 467</u>
Intérêts sur les opérations avec le FMI	(b)	773	3 053
Intérêts sur les comptes nostro débiteurs		670	660
Autres intérêts payés		<u>429</u>	<u>878</u>
<i>Sous-total Intérêts payés</i>		<u>1 872</u>	<u>4 591</u>
Charges d'autres prestations bancaires		<u>205</u>	<u>229</u>
Sous-total Charges d'autres prestations bancaires		<u>205</u>	<u>229</u>
		<u>10 122</u>	<u>16 287</u>

(a) Les commissions sur les opérations bancaires comprennent les frais payés par la Banque Centrale du Congo aux correspondants bancaires sur les opérations de transferts et autres.

(b) Les intérêts sur les opérations avec le Fonds Monétaire International sont constitués des intérêts mensuels payés à cette institution.

26. MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMEES

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fournitures consommées	(a)	4 528	5 163
Matières consommables	(b)	4 821	4 085
Matières premières d'imprimerie consommées		<u>530</u>	<u>349</u>
		<u>9 879</u>	<u>9 597</u>

(a) Les fournitures consommées portent essentiellement sur les pièces de rechange consommées (CDF 784 millions), les fournitures de bureau et les fournitures informatiques (CDF 946 millions), et les diverses autres fournitures (CDF 1.877 millions).

(b) Les matières consommables comprennent principalement les factures de consommation d'eau et d'électricité (CDF 2.450 millions), et les diverses matières consommées (CDF 2.371 millions).

27. SERVICES CONSOMMES

Les services consommés se composent de :

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Entretiens et réparations machines	(a)	10 010	9 793
Autres achats services extérieurs	(b)	8 697	7 372
Loyers payés et charges locatives	(c)	4 616	3 854
Organismes d'études	(d)	4 642	4 281
Transports consommés		3 095	3 686
Entretiens et réparations immeubles		2 912	3 031
Travaux à façon et sous-traitance		2 459	2 165
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 844	3 219
Frais d'hôtel et de restaurant		1 728	1 538
Frais de postes et télécommunications		796	886
Entretiens et réparations agencements		665	705
Autres		<u>1 942</u>	<u>1 342</u>
		<u>43 406</u>	<u>41 872</u>

- (a) Les entretiens et réparations machines se rapportent essentiellement aux frais de maintenance du parc informatique et de réparation des machines à compter les billets.
- (b) Les autres achats de services extérieurs comprennent les diverses prestations reçues des tiers notamment les frais de consultance, les honoraires des agences en douane pour le dédouanement des billets de banque et autres.
- (c) Les loyers et charges locatives représentent essentiellement la location de la bande passante, le VSAT, des logiciels Microsoft et autres charges locatives liées aux bâtiments.
- (d) Les organismes d'études comprennent les charges liées à la formation du personnel de la Banque Centrale du Congo.

28. PRODUITS DIVERS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Production d'imprimés de sécurité et ordinaires vendue	2 084	1 780
Ventes d'imprimés de sécurité et ordinaires	1 458	2 059
Prestations de services	144	183
Ventes de publications	7	7
Produits vendus numismatiques	6	18
Production stockée	<u>287</u>	<u>(152)</u>
	<u>3 986</u>	<u>3 895</u>

29. REPRISES SUR PROVISIONS EXIGIBLES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Reprises sur provisions pour risques	18 212	26 957
Reprises sur provisions indemnités fin de carrière	<u>2 013</u>	<u>4 611</u>
	<u>20 225</u>	<u>31 568</u>

30. CHARGES DIVERSES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Frais d'administration et surveillance	15 156	13 971
Frais de direction	4 730	3 785
Frais de mission et de protocole	4 328	5 474
Frais de communication	1 996	2 301
Frais généraux	1 702	1 482
Frais de fonctionnement	1 588	1 808
Frais de subsistance	1 365	1 193
Frais d'enquête et judiciaires	989	740
Prestations spéciales	734	978
Autres	<u>1 183</u>	<u>1 873</u>
	<u>33 771</u>	<u>33 605</u>

31. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Rémunération de base	29 184	24 475
Indemnités de fin de carrière	1 964	3 797
Prime d'encouragement	3 399	3 776
Soins médicaux et produits pharmaceutiques	4 925	5 323
Rentes du personnel passif	8 757	3 325
Indemnités de logement	5 545	3 659
Prime de congé	3 323	2 857
Indemnités de transport	2 516	2 236
Prime de long service	994	1 712
Cotisations INPP	1 062	901
Activités socio-culturelles	1 138	893
Cotisations INSS	1 111	868
Subventions veuves et orphélins	912	705
Prime de fonction	641	666
Allocations familiales légales	232	237
Autres	<u>3 227</u>	<u>3 302</u>
	<u>68 930</u>	<u>58 732</u>

32. DOTATIONS AUX PROVISIONS EXIGIBLES

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Dotations aux provisions pour risques	(a)	14 669	31 251
Dotations aux provisions retraite du personnel	(b)	<u>3 000</u>	<u>2 012</u>
		<u>17 669</u>	<u>33 263</u>

(a) Les dotations aux provisions pour risques comprennent les provisions constituées par la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2012 pour différentes affaires en justice pour lesquelles la Banque a été condamnée au premier degré.

(b) Les dotations aux provisions pour retraite du personnel se rapportent aux provisions pour indemnité fin de carrière à payer au personnel devant aller en retraite.

33. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Reprises sur provisions créances sur Banque Congolaise en monnaie nationale	-	6 512
Reprises sur provisions créances sur Banque Congolaise en monnaies étrangères	-	124
Reprises sur provisions autres créances douteuses	<u>2 400</u>	<u>605</u>
	<u>2 400</u>	<u>7 241</u>

La reprise sur provisions autres créances douteuses se rapporte à l'écart d'inventaire de caisse de l'agence de Gbadolite totalement provisionné en 2011. Au 31 décembre 2012, ce montant a été pris en perte (Voir note 36).

34. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NON EXIGIBLES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	4 187	39 989
Dotations aux amortissements sur matériel et mobilier	3 727	3 790
Dotations aux amortissements sur autres matériels	3 251	3 454
Dotations aux amortissements sur immeubles	2 636	2 188
Dotations aux amortissements sur matériel roulant	1 803	1 043
Dotations aux amortissements sur matériel informatique	<u>1 523</u>	<u>2 665</u>
	<u>17 127</u>	<u>53 129</u>

35. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET HORS-EXPLOITATION

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Produit contrôle opérations de crédit et change	9 628	7 017
Frais administratifs	1 029	71
Récupérations diverses	914	813
Produits sur exercices antérieurs	229	118
Autres	<u>363</u>	<u>799</u>
	<u>12 163</u>	<u>8 818</u>

36. CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS-EXPLOITATION

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
Charges sur exercices antérieurs	(a)	7 280	5 185
Amendes et pénalités	(b)	1 390	1 118
Mali des caisses		130	65
Autres		<u>3</u>	<u>38</u>
		<u>8 803</u>	<u>6 406</u>

- (a) Les charges sur exercices antérieurs comprennent essentiellement les éléments suivants :
- La prise en perte de l'écart de caisse de Gbadolite de CDF 2.400 millions (voir note 33) ;
 - l'enregistrement d'un fournisseur étranger de 2010 de CDF 844 millions ;
 - la comptabilisation des arriérés de cotisation INSS de CDF 2.986 millions suivant protocole d'accord signé entre INSS et la Banque Centrale du Congo le 24 avril 2012 ;
 - la prise en charge de vieux suspens datant de 2010 de CDF 375 millions
 - la restitution du montant relatif aux pénalités pour paiement tardif débité à une banque locale de CDF 613 millions.
- (b) Les amendes et pénalités comprennent les paiements relatifs aux condamnations en justice et à des actions transactionnelles convenues avec les tiers ainsi que les pénalités fiscales.

37. VARIATION DES ACTIFS A COURT TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Concours en MN aux établissements de crédit	72	4 755	(4 683)
Avoirs et créances divers	19 083	3 305	15 778
Régularisations et suspens	25 543	11 614	13 929
Portefeuille titres Etat MN	1 249 498	1 249 498	-
Créances titrisées	773	773	-
Autres actifs	<u>61 484</u>	<u>2 460</u>	<u>59 024</u>
	<u>1 356 453</u>	<u>1 272 405</u>	<u>84 048</u>

38. VARIATION DES PASSIFS A COURT TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>Variation</u>
Dépôts en MN des résidents	910 825	537 715	373 110
Reprises des liquidités	95 003	115 000	(19 997)
Engagements en or et ME hors DTS	15 803	23 558	(7 755)
Régularisations et suspens	16 815	20 699	(3 884)
Engagements divers	8 465	9 843	(1 378)
Autres passifs	<u>1 015</u>	<u>459</u>	<u>556</u>
	<u>1 047 926</u>	<u>707 274</u>	<u>340 652</u>

39. PASSIFS EVENTUELS

- 39.1. La Banque Centrale du Congo estime que la provision pour affaires en justice constituée en fin d'exercice 2011 a été évaluée en tenant compte de toutes les condamnations au premier degré auprès des cours et tribunaux. Néanmoins, il existe des condamnations pour lesquelles la Banque Centrale du Congo n'est pas encore notifiée. Aucune provision n'est enregistrée dans les livres de la Banque pour ces affaires. Les réclamations qui pourraient en résulter ne seraient toutefois pas significatives.
- 39.2. La Direction de la Banque Centrale du Congo estime que les honoraires réclamés depuis le 16 avril 2009 par un cabinet-conseil n'ont pas été déterminés sur des bases fiables. Les négociations sont en cours en vue de la détermination d'un montant raisonnable. Le montant définitif des honoraires à payer par la Banque n'étant pas encore déterminé avec exactitude, aucune provision n'a été constituée dans les livres.
- 39.3. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 n'incluent pas les intérêts de retard dus à la Banque Nationale du Rwanda (DTS 908.973) depuis novembre 2006 et à la Banque de la République du Burundi (DTS 2.950.523) conformément aux articles 15 et 16 de l'arrangement monétaire conclu entre les Banques Centrales des pays de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs en date du 7 février 1991.

* * *
* *
*

AUTRES INFORMATIONS

ANNEXE 1 :

EXECUTION DU PLAN DE TRESORERIE 2012

EXECUTION DU PLAN DE TRESORERIE 2012

1. Résultat de trésorerie

L'exécution du Plan de Trésorerie de la Banque Centrale du Congo de l'exercice 2012 s'est soldée par un résultat de trésorerie négatif de CDF 13.511 millions résultant des encaissements de CDF 233.457 millions et des décaissements de CDF 246.968 millions, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'exécution globale du Plan de Trésorerie de l'exercice 2012.

<u>Rubriques</u>	<u>Exécution</u>
<i>I. <u>Encaissements</u></i>	<u>233 457</u>
Produits d'exploitation monétaire	42 937
Produits d'exploitation bancaire	182 018
Produits divers	4 794
Produits exceptionnels	3 708
<i>II. <u>Décaissements</u></i>	<u>246 968</u>
Dépenses de fonctionnement	150 609
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	85 226
Dépenses d'investissement	10 883
Débours à récupérer	250
<i>III. <u>Résultat de trésorerie</u></i>	<u>(13 511)</u>

2. Encaissements

Les encaissements de l'exercice 2012 se sont établis à CDF 233.457 millions.

Ces encaissements sont ventilés comme suit par ordre d'importance :

			<u>%</u>
Produits d'exploitation bancaire	182 018	soit	78
Produits d'exploitation monétaire	42 937	soit	18
Produits divers	4 794	soit	2
Produits exceptionnels	<u>3 708</u>	soit	<u>2</u>
	<u>233 457</u>		<u>100</u>

3. Décaissements

Les décaissements se sont chiffrés à CDF 246.968 millions. Au 31 décembre 2012, ces décaissements sont ventilés comme suit :

			<u>%</u>
Dépenses courantes	150 609	soit	61
Dépenses de politique monétaire et d'intérêt général	85 226	soit	35
Dépenses d'investissement	10 883	soit	4
Débours à récupérer	<u>250</u>		<u>-</u>
	<u>246 718</u>		<u>100%</u>

L'analyse de l'exécution du Plan de Trésorerie de l'exercice 2012 montre que les ressources mobilisées de CDF 233.457 millions ont couvert les dépenses de la Banque Centrale du Congo liées à sa fonction d'entreprises, soit CDF 161.492 millions dont CDF 150.609 millions de dépenses courantes et 10.883 millions de dépenses d'investissement.

Le solde de ces ressources de CDF 71.965 millions n'a pas pu couvrir la totalité des dépenses de politique monétaire et d'intérêt général de CDF 85.226 millions dégageant ainsi un déficit de CDF 13.511 millions.

ANNEXE 2 :

TABLEAU DE PROVISIONS

STOCKS ET PROVISIONS CORRESPONDANTS AU 31/12/2012

<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>	<u>Comptes</u>	<u>Intitulés comptes</u>	<u>Soldes</u>
	<i>Stocks au 31 décembre 2012</i>			<i>Provisions au 31 décembre 2012</i>	
	<i>Provisions pour dépréciations</i>				
4221000000	Contentieux personnel	246 133 359	4817000000	Provisions dépr. Contentieux Personnel	16 780 711
4644010200	Clients non-bancaires dout. M.N.	17 775 469	4811000000	Provisions D2PR; Clt N-banc. Dout.	17 775 469
4645000000	Contentieux Juridique	105 006 110	4812000000	Provisions s/Contentieux Juridique	105 006 110
4646000000	Débours à Récupérer bques/liquidation	12 092 586 948	4813000000	Provisions s/ Débours à récupérer bques/liquidation	12 092 586 948
4646120000	Débours à récup. ME BC en liquidation	31 710 788 904	4813020000	Prov. Dépr. Débours à récup. ME BC en liquidation	31 710 788 904
4649000000	Débours à récup.Coopec en liquidation	1 149 940 479	4818000000	Provisions dépr.Coopec en liquidation	1 149 940 479
4649010000	Créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294	4816050000	Provisions dépr. créances BCC s/BC en liquidation	69 483 799 294
4650000000	Débours à récup.sté micro-fin en liquidation	418 864 949	4819000000	Provisions sté micro-finance en liquidation	418 864 949
5633010300	Créances BCC s/BC en ME	<u>26 241 085 342</u>	5812030000	Provisions dépréc. Créance BCC s/BC en ME	<u>26 241 085 342</u>
<i>Sous total</i>		<u>141 465 980 854</u>			<u>141 236 628 206</u>
	<i>Provisions pour charges et pertes</i>				
			1812000000	Provision Amendes et pénalités	27 707 310 852
			1821000000	Provision Indemnités Fin carrières	3 000 000 000
	<i>Sous total</i>				<u>30 707 310 852</u>
	<i>Total général</i>				<u>171 943 939 058</u>

Juridique
DRH

ANNEXE 3 :

STRUCTURE FINANCIERE DE LA BANQUE CENTRALE

STRUCTURE FINANCIERE DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO

La structure financière de la Banque Centrale du Congo pour les exercices 2012 et 2011 se présente comme suit :

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. Avoirs en ME	<u>1 510 759</u>	<u>50</u>	<u>1 186 738</u>	<u>46</u>	<u>324 021</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>23 246</u>	<u>1</u>	<u>27 830</u>	<u>1</u>	<u>(4 584)</u>
Encaisses en ME	<u>23 246</u>	<u>-</u>	<u>27 830</u>	<u>-</u>	<u>(4 584)</u>
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 487 513</u>	<u>49</u>	<u>1 158 908</u>	<u>45</u>	<u>328 605</u>
Avoirs en ME hors DTS	<u>990 487</u>	<u>-</u>	<u>663 630</u>	<u>-</u>	<u>326 857</u>
Avoirs en DTS	<u>497 026</u>	<u>-</u>	<u>495 278</u>	<u>-</u>	<u>1 748</u>
2. Avoirs en MN	<u>1 520 933</u>	<u>50</u>	<u>1 498 150</u>	<u>54</u>	<u>21 036</u>
<i>Actifs non rémunérés</i>	<u>271 363</u>	<u>9</u>	<u>243 897</u>	<u>54</u>	<u>25 719</u>
Créance titrisée	<u>773</u>	<u>-</u>	<u>773</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Immobilisées	<u>145 280</u>	<u>-</u>	<u>143 117</u>	<u>-</u>	<u>2 163</u>
Ecart de conversion net	<u>19 200</u>	<u>-</u>	<u>22 850</u>	<u>-</u>	<u>(3 650)</u>
Pertes d'exploitation des exercices antérieurs	<u>59 778</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>59 778</u>
Résultat de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>59 778</u>	<u>-</u>	<u>(59 778)</u>
Avoirs et créances divers	<u>46 322</u>	<u>-</u>	<u>17 379</u>	<u>-</u>	<u>27 206</u>
<i>Actifs rémunérés</i>	<u>1 249 570</u>	<u>41</u>	<u>1 254 253</u>	<u>-</u>	<u>(4 683)</u>
Concours aux établissements de crédit	<u>72</u>	<u>-</u>	<u>4 755</u>	<u>-</u>	<u>(4 683)</u>
Titres en MN Etat	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>1 249 498</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>3 031 692</u>	<u>100</u>	<u>2 684 888</u>	<u>100</u>	<u>345 057</u>

<u>PASSIF</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>%</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>%</u>	<u>Variation</u>
1. Engagements en ME	<u>1 177 611</u>	<u>39</u>	<u>1 180 611</u>	<u>40</u>	<u>(3 000)</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>15 803</u>	<u>1</u>	<u>23 558</u>	<u>1</u>	<u>(7 755)</u>
ME hors DTS	<u>15 803</u>	<u>-</u>	<u>23 558</u>	<u>-</u>	<u>(7 755)</u>
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>1 161 808</u>	<u>38</u>	<u>1 157 053</u>	<u>39</u>	<u>4 755</u>
Engagements en DTS	<u>1 161 808</u>	<u>-</u>	<u>1 157 053</u>	<u>-</u>	<u>4 755</u>
2. Engagements en MN	<u>1 854 081</u>	<u>61</u>	<u>1 504 277</u>	<u>60</u>	<u>348 057</u>
<i>Passifs non rémunérés</i>	<u>1 759 078</u>	<u>58</u>	<u>1 389 277</u>	<u>55</u>	<u>368 054</u>
Monnaie en circulation	642 560	-	647 487	-	(4 927)
Dépôts en MN des résidents	910 740	-	537 627	-	373 113
Dépôts en MN des non résidents	85	-	88	-	3
Engagements et autres passif divers	57 003	-	64 266	-	(9 010)
Fonds propres	143 409	-	139 809	-	3 600
Résultat de l'exercice	5 281	-	-	-	5 281
<i>Passifs rémunérés</i>	<u>95 003</u>	<u>3</u>	<u>115 000</u>	<u>5</u>	<u>(19 997)</u>
Reprise de liquidité	<u>95 003</u>	<u>-</u>	<u>115 000</u>	<u>-</u>	<u>(19 997)</u>
	<u>3 031 692</u>	<u>100</u>	<u>2 684 888</u>	<u>100</u>	<u>345 057</u>

La structure financière de la Banque Centrale en 2012 est caractérisée par :

- les actifs rémunérés en monnaie nationale représentant au 31 décembre 2012 49% du bilan contre 43% au 31 décembre 2011 ;
- Au 31 décembre 2012 les actifs non rémunérés en monnaie nationale sont de 41% contre 47% au 31 décembre 2011 ;
- les passifs rémunérés en monnaies étrangères représentent 38% contre 39% au 31 décembre 2011 ;
- les passifs non rémunérés en monnaie nationale constituent 58% du bilan au 31 décembre 2012 contre 55 % au 31 décembre 2011.

Les frais financiers supportés par la Banque Centrale du Congo en 2012 sont supérieurs aux produits financiers dans la proportion de 1 à 9, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Produits financiers</u>	<u>1 113</u>	<u>3 976</u>
Intérêts sur comptes en ME	<u>1 113</u>	<u>3 976</u>
<u>Frais financiers</u>	<u>9 917</u>	<u>16 058</u>
Commissions payées	8 045	11 467
Intérêts sur les opérations avec le FMI	773	3 053
Intérêts sur les comptes nostros et emprunts	1 099	1 538

* * *
* *
*